

DECISION DU PRESIDENT

DP 2021_25

PRESTATIONS DE SERVICE FORMATIONS SUR LA GESTION DE PROXIMITÉ A DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX, SALARIÉS OU BÉNÉVOLES POUR L'ANNÉE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2020-10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Considérant que face aux enjeux règlementaires et aux évolutions de la fiscalité, la mise en place de la généralisation du tri à la source des biodéchets est devenue l'une des priorités pour le département de Lot-et-Garonne,

Considérant que la filière de la gestion de proximité est en train de se déployer sur l'ensemble des collectivités adhérentes de ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen, et qu'il convient de la structurer,

Considérant que les autorités nationales précisent que la simple distribution de composteurs n'est pas suffisante pour répondre à l'objectif de généralisation de tri à la source des biodéchets et qu'une mise à disposition de moyens techniques, humains et financiers adaptés doit être prise en compte, notamment par des formations à destination des acteurs locaux, salariés ou bénévoles,

Il convient donc de développer la filière de gestion de proximité par une montée en compétence des acteurs, de les former et de les accompagner dans leurs pratiques,

Considérant le contrat relais « chargé de mission biodéchets » signé avec l'ADEME et de la mise à disposition d'une enveloppe financière de 30 000 euros pour le financement du dispositif de formations de gestion de proximité à destination des acteurs du département de Lot-et-Garonne,

Considérant le retour favorable et le recueil nombre de chacune des collectivités adhérentes de ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen pour inscrire les différents acteurs aux diverses sessions de formation selon le référentiel de l'ADEME (référents de site, guides composteurs, maitres composteurs, modules intermédiaires),

Considérant la signature d'une convention financière auprès de chaque collectivité adhérente de ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen :

- Pour référencer et inscrire les différents acteurs de leur territoire aux sessions de formation proposées par le référentiel de l'ADEME (référents de site, guides composteurs, maitres composteurs, gestion différenciée des espaces verts, modules intermédiaires),
- Pour préciser la prise en charge de ValOrizon de 50% du montant HT pour chaque personne inscrite à une formation proposée par ValOrizon via un prestataire,
- Pour valider le montant total HT restant à la charge de la collectivité.

Considérant que le budget 2021 de ValOrizon permet de financer à 50% les sessions de formation sur la gestion de proximité pour un montant maximum de 15 000 euros HT soit pour un ensemble de prestation de 30 000 euros HT,

Considérant que les facturations seront adressées directement aux collectivités ayant procédé aux inscriptions, après chaque fin de session de formation,

Considérant les 4 devis demandés auprès d'un seul prestataire l'association Au Ras du sol ; et qu'il n'existe pas d'autre prestataire proposant un service similaire à la demande de sessions de formations certifiées et conformes au référentiel de formation de l'ADEME,

- **Formation maitres composteurs** : 2 personnes pour la session des 2, 3, 4 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2021 pour un montant de 3 500€ HT ;
- **Formation guides composteurs** : 1 session les 9, 10 et 29 juin 2021 pour un groupe compris entre 8 et 16 personnes pour un montant de 4 860€ HT ;
- **Formation référents de site** : 1 session le 27 mai pour un groupe compris entre 8 et 16 personnes pour un montant de 1 620€ HT ;
- **Formation Module GC 25** : 4 personnes pour la session du 28 mai pour un montant de 1 000€ HT ;

Soit :

- Un montant total de 10 980 € HT ;
- Une prise en charge de la part de ValOrizon de 50 % soit un montant total de 5 490 € HT ;
- Une refacturation auprès des collectivités de 50 % soit un montant total de 5 490 € HT.

Des prestations similaires seront commandées en cours d'année et feront l'objet d'une convention et décision au second semestre.

Le Président,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer 4 devis pour un montant total de 10 980€ HT avec l'association au Ras du sol sise 1, route de l'Amourette - lieu-dit Beauchamp - 24230 Vélignes :
 - **Formation maitres composteurs** : 2 personnes pour la session des 2, 3, 4 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2021 pour un montant de 3 500€ HT ;
 - **Formation guides composteurs** : 1 session les 9, 10 et 29 juin 2021 pour un groupe compris entre 8 et 16 personnes pour un montant de 4 860€ HT ;
 - **Formation référents de site** : 1 session le 27 mai pour un groupe compris entre 8 et 16 personnes pour un montant de 1 620€ HT ;
 - **Formation Module GC 25** : 4 personnes pour la session du 28 mai pour un montant de 1 000€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'une enveloppe financière est prévue par l'ADEME, une répartition de la dépense ci-dessus est envisagée comme telle :
 - 50% ValOrizon soit un montant total de 5 490 € HT ;
 - 50% collectivités adhérentes et l'Agglomération d'Agen soit un montant total de 5 490 € HT (par refacturation) ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que le montant est prévu au BP 2021 ;
- Article 4 : **PRÉCISE** que les devis correspondants seront notifiés au prestataire susvisé,
- Article 5 : **PRÉCISE** que des prestations similaires seront commandées en cours d'année et feront l'objet d'une convention et décision au second semestre.

Fait à Damazan, 19 mai 2021

Le Président,
Michel MASSET